



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 72507

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les légitimes inquiétudes exprimées, au sein des établissements d'enseignement agricole privés, par les gestionnaires, les personnels, les enseignants et les parents d'élèves du fait du non-respect de la loi du 31 décembre 1984 relative aux établissements d'enseignement agricole privés, et ce au regard des obligations budgétaires prévues par cette loi. Des mesures sont attendues pour financer notamment 320 postes créés en septembre 2000 et réactualiser les subventions de fonctionnement. D'autres crédits sont nécessaires, dans le cadre de l'allocation de cessation anticipée d'activité, pour mettre en place des bourses d'internat en faveur des familles ou pour aider financièrement les stages pratiques. Alors qu'il y va de l'avenir des études pour les élèves concernés, il lui demande quelles sont les décisions, susceptibles d'apporter des réponses positives à ces problèmes, qu'il entend prendre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72507

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 511